

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme au capital social de 25 205 596.40 euros

Siège social : 393 rue Charles Lindbergh 34130 Maugeio

RCS Montpellier 389 873 142

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU 12 SEPTEMBRE 2016

L'Assemblée générale mixte des actionnaires s'est réunie le 12 septembre 2016 sur deuxième convocation du conseil d'administration.

	Quorum exigé (2ème convocation)	Nombre d'actions (présents, représentés ou ayant voté par correspondance)	Nombre de voix
Partie ordinaire :	néant	2 766 319	3 604 016
Partie extraordinaire: (1/5 * 15 581 200)	3 895 300	2 766 319	3 604 016

Vote des résolutions

	Résolutions proposées	Pour	Contre	Abstention	Sens du vote
1	<i>Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015</i>	3 410 947 Soit 94.64%	193 069 Soit 5.36%	0 Soit 0%	Adoptée
2	<i>Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015</i>	3 410 947 Soit 94.64%	193 069 Soit 5.36%	0 Soit 0%	Adoptée
3	<i>Conventions des articles I. 225-38 et suivants du code de commerce</i>	3 604 016 Soit 100 %	0 Soit 0%	0 Soit 0%	Adoptée
4	<i>Affectation du résultat</i>	3 604 016 Soit 100 %	0 Soit 0%	0 Soit 0%	Adoptée
5	<i>Quitus aux administrateurs</i>	3 479 016 Soit 96.53%	125 000 Soit 3.47%	0 Soit 0%	Adoptée

6	<i>Fixation du montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs</i>	3 410 947 Soit 94.64%	193 069 Soit 5.36%	0 Soit 0%	Adoptée
7	<i>Renouvellement du mandat du mandat d'administrateur de M Jean-Paul ANSEL</i>	3 604 016 Soit 100 %	0 Soit 0%	0 Soit 0%	Adoptée
8	<i>Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire</i>	3 604 016 Soit 100 %	0 Soit 0%	0 Soit 0%	Adoptée
9	<i>Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant</i>	3 604 016 Soit 100 %	0 Soit 0%	0 Soit 0%	Adoptée
11	<i>Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités</i>	3 604 016 Soit 100 %	0 Soit 0%	0 Soit 0%	Adoptée

Résolutions du ressort de l'Assemblée générale extraordinaire :

L'assemblée générale mixte réunie sur deuxième convocation le lundi 12 septembre 2016 n'a pu, faute de quorum, délibérer valablement sur les résolutions à caractère extraordinaire inscrite à l'ordre du jour.